

Téléassistance

La MSA Ain – Rhône participe aux frais d'abonnement d'un appareil de téléassistance pour les personnes **relevant prioritairement de la MSA Ain-Rhône** et dont les ressources ne dépassent pas un plafond fixé annuellement par le Conseil d'Administration.

Montant de l'aide : 10 €uros par mois

Les personnes concernées doivent avoir des ressources mensuelles ne dépassant pas :

- ✦ 1.269 €uros pour une personne seule
- ✦ 1.953 €uros pour un couple



Renseignements Action Sociale MSA

Pour le département de l'**Ain** : 04.74.45.99.67

Pour le département du **Rhône** : 04.78.92.63.58

Téléassistance Téléassistance



Pour nous permettre d'étudier vos droits quant au versement de cette prestation :

Veillez nous retourner cet imprimé dûment complété et nous **adresser** :

- une copie de votre dernier avis d'imposition ou de non imposition fiscale
- une facture de frais d'abonnement d'un appareil de téléassistance.

Pour l'Ain : Action Sociale : 15 av du Champ de Foire - 01059 Bourg en Bresse Cedex 9
Pour le Rhône : Action Sociale : 35, 37 rue du Plat . BP 2612 - 69232 Lyon Cedex 02

ETAT CIVIL

	Demandeur	Conjoint
NOM		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse		
Téléphone		
Situation de famille		
Matricule agricole		

Attention : Les bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) pour lesquels la téléassistance est déjà financée, ne peuvent bénéficier de cette aide.

RESSOURCES

	Demandeur	Conjoint
	Dernier montant mensuel perçu	
Retraite MSA		
Retraite CRAM		
Autres Retraites		
-		
-		
-		
-		
Bénéfices agricoles		
Rente Accident du travail		
Pension d'invalidité		
Allocation adultes handicapés		
Rente Viagère		
Revenus locatifs		
Revenus mobiliers		
Autres revenus <i>(préciser la nature)</i>		
TOTAL MENSUEL		

Etes vous bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA.) : **OUI - NON**

Si oui, depuis quelle date :

Je soussigné (e).....

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements contenus dans cette demande.

Signature,

A, Le,